Envoyé en préfecture le 26/07/2026
Reçu en préfecture le 26/07/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260706-D_2026_09_08-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	29 juin 2026		
Séance du	6 juillet 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 19	Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias,

Absents excusés (0):
Pouvoir (0):

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N°2026-09-08 Création de postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité et de postes d'animateurs vacataires pour l'année scolaire 2026-2027

Madame le Maire explique que la commune a besoin de créer 8 postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité afin d'assurer le fonctionnement du service enfance pour l'année scolaire 2026-2027, à compter du 1er septembre 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- CRÉE 8 postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité du 01/09/26 au 30/08/27 détaillés comme suit :
  1. Un poste d'adjoint technique de 1/35e pour assurer l'encadrement l'entretien sanitaires.
  2. Un poste d'adjoint technique de 18.5/35e pour assurer la mise en place et coordination au restaurant scolaire,
  3. Un poste d'adjoint technique de 19/35e pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire, l'entretien des locaux,
  4. Un poste d'adjoint technique de 24/35e pour l'entretien des locaux, l'accompagnement en garderie, restaurant scolaire & ALSH,
  5. Un poste d'adjoint technique de 30/35e pour assurer l'encadrement des enfants à la garderie l'entretien des locaux.
  6. Trois postes d'adjoint technique de 35/35e pour assurer l'encadrement des enfants au restaurant scolaire, à la garderie et à l'ALSH.

- CRÉE 4 postes d'animateurs vacataires pour les mercredis et les vacances scolaires du 01/09/26 au 30/08/27
- AUTORISE le Maire à recruter des personnes sur ces postes
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.